



Règlement Interclubs Départementaux Adultes du CODEP 84 (ICDA)

Saison 2025 / 2026

Comité Départemental De Badminton De Vaucluse
4725 rocade Charles De Gaulle
84000 AVIGNON

contact@badenvaucluse.fr



1. Généralités :

1.1. Les championnats d'Interclubs Départementaux Adultes (ICDA) opposent des équipes de clubs affiliés à la ligue SUD PACA et au Codep 84.

Ils comportent 4 Divisions.

- La Division 1, appelée Départementale 1 (D1).
- La Division 2, appelée Départementale 2 (D2).
- La Division 3, appelée Départementale 3 (D3).
- La Division 4, appelée Départementale 4 (D4).
- La Division Découverte, appelée Départementale Découverte (DD).

La D1 et la D2 sont constituées d'une poule unique de 6 équipes qui jouent en rencontres aller-retour.

La D3 est constituée d'une poule unique de 6 équipes qui jouent en rencontres aller simple la première phase. Aura ensuite lieu une deuxième phase où les 3 premières équipes seront regroupées dans une poule pour jouer la montée avec remise à 0 des classements, et les 3 dernières pour jouer le maintien, soit un total de 8 journées, 7 rencontres par équipe en comptabilisant les 2 phases.

Le format des autres divisions sera déterminé en fonction du nombre d'inscrits.

La Départementale Découverte (DD) a pour vocation de faire découvrir la compétition à des joueurs n'en ayant presque jamais effectué, et d'un niveau modeste. Il est donc demandé aux clubs d'aller dans ce sens au moment de définir leurs compositions d'équipe.

Toutes les divisions sont prises en compte pour le classement individuel des joueurs, exceptée la Départementale Découverte.

1.2. Les ICDA se déroulent le soir en semaine lors des créneaux d'entraînements des clubs pour toutes les Départementales.

1.3. Les équipes sont opposées entre elles au cours de « rencontres ». Les rencontres ont lieu au cours de « journées » regroupant plusieurs équipes.

1.4. Les championnats départementaux sont hiérarchiquement situés au-dessous des championnats régionaux, eux-mêmes situés en dessous des championnats nationaux.

1.5. Les ICDA sont une compétition fédérale départementale, autorisée et homologuée par la Ligue SUD PACA, organisée par le Comité départemental (CODEP 84). Celui-ci en délègue la gestion à une commission chargée des interclubs départementaux adultes (ci-après désignée par la « Commission Interclubs Départementaux Adultes (CIDA) »).

1.6. La CIDA est responsable devant le CA du CODEP 84 qui statue.

1.7. Le site internet IcBad est utilisé pour la gestion de toutes les rencontres de ces championnats.

2. Inscription des équipes :

2.1. Les équipes qualifiées et / ou souhaitant s'inscrire doivent confirmer annuellement leur inscription pour la saison à venir.

Cette confirmation s'effectue par écrit au plus tard le : 5 septembre 2025 pour la D1 et la D2, le 12 septembre 2025 pour la D3 et la D4, et le 14 octobre 2025 pour la DD.

2.2. Inscrire une équipe revient à accepter le présent règlement dans son intégralité.

2.3. L'inscription d'une équipe est validée par la CIDA, après règlement des amendes éventuelles de la saison précédente et / ou application des sanctions sportives.

2.4. Tout club qui engage une équipe en ICDA doit régler au Comité Départemental la somme de 50 € par équipe engagée. Seuls les clubs affiliés au CODEP 84 peuvent inscrire une équipe.

2.5. Une équipe inscrite qui déclare forfait ou qui annule son inscription après la date limite d'inscription est classée dernière de sa Division, ses droits d'engagement ne sont pas remboursés, et verra toutes ses rencontres perdues par forfait volontaire (WOv).

3. Promotion et relégation :

3.1. À l'issue de la saison, et sous réserve des dispositions de l'Article 2, les divisions sont constituées pour la saison suivante en fonction des résultats :

- L'équipe championne de D1 est susceptible d'accéder aux championnats d'InterClubs Régionaux Adultes (ICRA).
- Si aucune équipe ne descend d'ICRA en D1, alors l'équipe classée dernière de D1 descend en D2, et les deux équipes finissant aux deux premières places de D2 sont promues en D1.
- Si une (ou plus) équipes d'ICRA descendent en D1, alors une (ou plus) équipes de D1 descendent en D2, et l'équipe finissant à la première place de D2 est promue en D1.
- Les deux équipes finissant aux deux dernières places de D2 sont reléguées en D3, et les deux équipes finissant aux deux premières places de D3 sont promues en D2.
- Les deux équipes finissant aux deux dernières places de D3 sont reléguées en D4, et les deux équipes finissant aux deux premières places de D4 sont promues en D3. Pour tout autre cas exceptionnel non présenté ci-dessus, la CIDA prendra les dispositions les plus appropriées.

3.2. Conditions particulières pour la promotion et la relégation des équipes :

- Si aucune équipe de D1 ne monte en ICRA, alors une descente supplémentaire de D1 en D2 sera effective par rapport aux cas listés précédemment.
- Aucune Division exceptée la D4 ne peut comprendre plus d'une équipe du même club.
- Si une équipe qualifiée pour la promotion est du même club qu'une équipe déjà présente en division supérieure, l'équipe classée au rang suivant dans la même division est promue à sa place (dans la limite de la troisième place de la division).
- Si une équipe est reléguée dans une division où une autre équipe du même club est déjà présente, cette dernière est aussi reléguée quel que soit son classement dans la division.
- Une équipe ne peut pas refuser la montée acquise sportivement. Dans cette hypothèse, elle se retrouverait reléguée dans la division inférieure.

3.3. Une division incomplète, est complétée par ordre de priorité :

- Par repêchage d'une équipe reléguée.
- Par promotion d'une équipe non promue.

4. Composition des équipes :

4.1. Les équipes doivent être uniquement composées de joueurs licenciés dans le club engagé.

4.2. Pour pouvoir jouer en interclubs, les joueurs et joueuses doivent :

- Être autorisés à jouer en compétition et licenciés dans le club engagé,
 - Être en conformité avec le règlement en vigueur en ce qui concerne les joueurs mutés.
- Il n'est pas possible de faire jouer plus de deux joueurs mutés par rencontre.

- En cas de non-respect de ce point 4.2, tous les matchs concernés sont considérés comme perdus par forfait volontaire (WOv).

Les joueurs plus jeunes que minimes ne sont pas autorisés à jouer en ICDA.

4.3. Lors de sa première saison en France, un joueur étranger est considéré comme muté. Le nombre de joueurs étrangers n'est pas limité.

4.4. Un joueur ne peut représenter au cours de la saison deux clubs différents inscrits dans le championnat national, le championnat régional ou le championnat départemental.

4.5. En D1, D2 et D3, un joueur ne peut disputer lors d'une même rencontre ni plus de deux matchs, ni deux matchs dans la même discipline.

En D4 et DD, un joueur ne peut disputer lors d'une même rencontre ni plus de trois matchs, ni deux matchs dans la même discipline.

- En cas de non-respect de ce point, tous les matchs concernés sont considérés comme perdus par forfait volontaire (WOv).

Par conséquent :

Lors de chaque rencontre :

- Une équipe de D1, D2 ou D3 est composée au minimum de 3 joueurs et 3 joueuses.
- Une équipe de D4, ou DD est composée au minimum de 2 joueurs et de 2 joueuses, mais il est conseillé d'être au moins 3 joueurs et 3 joueuses.

Remarque : s'il manque un joueur par rapport aux chiffres indiqués précédemment, l'équipe n'est pas forfait pour la rencontre, la rencontre peut tout de même avoir lieu. Le maximum de matchs doit être joué en fonction des joueurs présents. Le match non joué devra être le double.

4.6. Au cours d'une même journée, une équipe d'un club évoluant dans une division inférieure ne peut avoir une valeur globale supérieure à celle d'une autre équipe du même club évoluant dans une division supérieure.

4.7. Chaque fois qu'il est nécessaire d'estimer la valeur d'une équipe en référence à l'article 4.6, les règles applicables au championnat régional interclubs sont utilisées, à savoir la moyenne du meilleur classement des joueurs de l'équipe participant à une rencontre sera utilisée.

Par exemple, un joueur D7/R6/D7 compte comme un R6, quelle que soit la discipline dans laquelle il joue.

Le barème suivant est appliqué pour estimer la valeur d'une équipe :

N2	48 points	D8	9 points
N3	39 points	D9	6 points
R4	30 points	P10	3 points
R5	24 points	P11	2 points
R6	18 points	P12	1 point
D7	12 points	NC	0 point

Quand une équipe est incomplète, les joueurs et joueuses manquants seront comptabilisés pour zéro point.

4.8. En cas d'infraction à cet article 4.7, les deux équipes de ce club perdraient leurs rencontres par forfait.

4.9. Tout joueur qui a joué un total de deux journées dans des divisions supérieures à la sienne (en Nationale, Régionale ou Départementale) n'est plus autorisé à jouer dans son équipe et dans les équipes inférieures. (Le joueur est dit "brûlé" dans ce cas).

Exemple : un joueur évoluant en championnat D2, jouant une journée en D1, et une journée en R3 (donc un total de 2 journées au-dessus de la D2), ne peut plus jouer en D2.

4.10. Un joueur, brûlé comme indiqué à l'article 4.9 dans une équipe, jouant quand même, voit tous ses matchs perdus involontairement (ci-après désigné par WOi).

4.11. Si un club à plusieurs équipes engagées en D4, et si un joueur a déjà participé pour une de ces équipes, il n'a aucunement le droit de participer avec une deuxième équipe de cette même division tout au long de la saison.

4.12. Dans tous les cas, un joueur ne peut jouer qu'avec une seule équipe de son club par semaine (du lundi au dimanche), tous championnats interclubs confondus (départemental, régional ou national), sauf dérogation de la CIDA, en cas de force majeure.

Exemple : s'il y a une journée D2 et une journée D3 organisées la même semaine, un joueur ne peut participer qu'à l'une des deux.

4.13. Classement des joueurs dans chaque division :

La DD est ouverte aux joueurs NC (indépendamment de la date de prise de première licence. Par exemple un joueur classé NC, ayant pris sa première licence en 2018/2019 est autorisé à jouer en DD), ou bien aux joueurs ayant pris leur première licence au plus tôt en 2023/2024, et ayant un meilleur classement P10 (exemple : pour deux joueurs ayant pris leur première licence en 2023/2024, un joueur P12 / P10 / P11 peut jouer en DD, mais un joueur P11 / D9 / P11 ne peut pas).

La D4 est ouverte aux joueurs classés de NC à D8.

- Un joueur classé D9/D7/D9 NE PEUT PAS jouer en D4.

La D1, D2 et D3 n'ont pas de restrictions de classements, c'est la force des équipes qui compte, voir article 4.7.

Exception : pour la D4, si un club n'a aucune autre équipe engagée dans une Division supérieure, et qu'aucune division supérieure n'est composée de moins de 6 équipes, ces restrictions ne s'appliquent pas.

Exemple : la meilleure équipe d'un club est engagée en D4, un joueur classé D9/D7/D8 peut jouer en D4.

Cas de l'évolution du classement : dans le cas où un joueur voit son classement évoluer au fil de la saison, il peut continuer à jouer avec l'équipe dans laquelle il est engagé. Le classement pris en compte est celui au moment de la première rencontre qu'il a jouée.

Exemple : Un joueur classé P11/D9/P11 s'engage avec la D4 de son club pour la première journée du 20 octobre.

Le 12 décembre, il devient D9/D7/D9. Il peut continuer à jouer en D4 jusqu'à la fin de la saison

5. Hiérarchie des joueurs et ordre des matchs :

5.1. L'ordre dans lequel les joueurs sont alignés en simple (ou en mixte) doit respecter la hiérarchie établie en fonction du classement des joueurs (exemple : un P10 est supérieur à un P11), le rang national CPPH n'est pas pris en compte ni les points CPPH.

5.2. La hiérarchie des joueurs est établie selon le classement des joueurs le jour de la rencontre.

5.3. Le classement du simple 1 doit toujours être supérieur ou égal au simple 2. Le classement du mixte 1 doit toujours être supérieure ou égale au mixte 2.

Pour connaître la paire avec le meilleur classement, il faut faire la somme des chiffres de classement, et le total le plus faible correspond à la paire au meilleur classement. Un joueur NC compte pour 13 points.

Exemple : une paire D9 / P10 ($9 + 10 = 19$ points) ne peut jamais être alignée en mixte 2 si l'autre paire de mixte de l'équipe est D8 / P12 ($8 + 12 = 20$ points), et ce même si le cumul des points CPPH de la paire D8 / P12 est supérieur à celui de la paire D9 / P10.

En cas d'égalité de valeur, l'alternance de la hiérarchie des joueurs ou paires est acceptée (le rang/CPPH n'est pas pris en compte).

Exemple : 2 joueurs P11 en simple peuvent être alignés dans l'ordre souhaité. Il en est de même pour une paire D8 / P10 ($8 + 10 = 18$ points) en mixte et une paire D9 / D9 ($9 + 9 = 18$ points).

5.4. En cas de non-respect des articles 5.1 à 5.3, les matchs sont perdus par forfait involontaire (WOi).

5.5. En cas de forfaits de joueurs, les matchs non joués ou WOv sont ceux hiérarchiquement inférieurs (par exemple, un forfait en simple homme, doit être reporté sur le simple N° 2). Dans le cas contraire, les deux matchs de la même discipline sont perdus par WOv.

Exemple : un forfait en SH 1 entraîne automatiquement un forfait en SH 2.

6. Déroulement d'une rencontre :

6.1. Toute équipe ayant un retard quel qu'il soit sur son heure de convocation, doit prévenir au plus tôt le capitaine de l'équipe adverse.

Toute équipe arrivant avec plus de 30 minutes de retard sur son heure de convocation, en ayant ou non prévenu le capitaine de l'équipe adverse, est considérée comme WO volontaire sur la rencontre. En cas d'évènement exceptionnel (accident ou autre motif valable), si l'équipe adverse ainsi que la CIDA ont été prévenues, provoquant un retard supérieur à 30 minutes, alors après appréciation de la CIDA, le WO volontaire peut ne pas être considéré.

6.2. Le capitaine de l'équipe qui reçoit une journée se déroulant dans son club en est nommé responsable. Il doit en garantir le bon déroulement dans le respect des règlements et des joueurs. Il doit notamment imprimer les documents officiels nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

6.3. Chaque capitaine doit remettre la composition complète de son équipe au capitaine adverse 10 minutes avant le début de la rencontre. Ne peuvent figurer valablement sur la feuille de rencontre que des joueurs présents dans le gymnase dès le début des rencontres. Ainsi, aucun joueur ne peut arriver plus tard que les autres membres de son équipe pour jouer son match et aucun match ne peut être décalé sous prétexte que le joueur n'est pas encore arrivé.

6.4. L'ordre des matchs est déterminé d'un commun accord entre les deux capitaines.

Il est obligatoire de commencer la rencontre par 3 matchs en même temps.

6.5. Chaque rencontre comprend 8 matchs pour toutes les divisions :

- 2 simples hommes
- 2 simples dames
- 1 double hommes
- 1 double dames
- 2 doubles mixtes

6.6. Lors d'une rencontre, le responsable peut autoriser le remplacement d'un joueur à la suite d'une blessure par un autre joueur qualifié inscrit sur la feuille de présence, à condition que le joueur blessé n'ait pas commencé son match. Le motif du remplacement est à la seule appréciation du responsable de la rencontre. Le remplacement n'est pas possible pour le 1er match du joueur sur la rencontre

6.7. Si une équipe ne joue pas un match (forfait involontaire d'un joueur par exemple), le match est acquis à l'équipe adverse sur la marque de 21/0, 21/0.

6.8. En cas de forfait volontaire pour un match, l'équipe fautive se voit attribuer un malus de 1 point par match forfait au classement général dans la limite de 3 WOv par rencontre. Au-delà de 3 WOv, la rencontre est déclarée WOv.

6.9. La CIDA est juge du caractère volontaire d'un forfait, sur la foi notamment des justificatifs présentés et du rapport du responsable de la rencontre.

6.10. Si les deux équipes déclarent volontairement forfait pour un match, celui-ci est déclaré nul (aucun set ni point de marqué) et le malus est appliqué aux deux équipes.

6.11. Si une rencontre ne peut pas aller à son terme pour quelque raison que ce soit (fermeture du gymnase, extinction des lumières, etc...) le résultat de la rencontre est pris en compte au moment de l'interruption si au moins 6 matchs ont été joués. Néanmoins, chaque litige est jugé au cas par cas avec des sanctions éventuelles pour le club d'accueil ou des équipes arrivant en retard.

6.12. Une équipe se présentant sans le matériel nécessaire pour jouer une rencontre (volants, raquettes) peut être disqualifiée.

6.13. Aucun report de rencontre n'est autorisé : les matchs doivent être joués à la date prévue par la CIDA (sauf événement exceptionnel, conditions climatiques dangereuses, neige, alerte météo, pénurie d'essence, etc...).

Cependant, deux équipes peuvent se mettre d'accord pour avancer la date de leur rencontre après validation par la CIDA.

6.14. La CIDA se réserve le droit, suivant le nombre d'équipes inscrites dans chaque Division, de modifier le calendrier d'une saison à l'autre et de procéder à des matchs aller-retour et/ou à des phases finales après la phase de poules initiale.

6.15. Le calendrier des rencontres est communiqué par la CIDA annuellement et est établi de la manière la plus équitable possible (alternance domicile/extérieur, chaque club doit recevoir au moins une journée).

7. Barèmes et classement :

7.1. Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres.

7.2. Chaque rencontre donne lieu à l'attribution de points selon le barème suivant (le bonus offensif ne peut être accordé sur forfait de l'équipe adverse) :

- Victoire : 5 points
- Egalité : 3 points
- Défaite (ou forfait involontaire) : 1 point
- Bonus offensif (8/0) : + 1 point pour le vainqueur
- Bonus défensif (Défaite par 2 matchs d'écart maximum) : + 1 point pour le perdant
- Forfait volontaire (WOv) : - 4 points

7.3. S'il y a égalité entre 2 ou plusieurs équipes au classement, il est établi en fonction du nombre de rencontres gagnées ; si l'égalité persiste, de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus, puis en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus et enfin entre le nombre de points gagnés et perdus, sur l'ensemble des rencontres.

7.4. Tous les matchs d'une rencontre doivent être joués, même si le résultat de la rencontre est déjà acquis.

7.5. Lorsqu'une équipe n'a pas joué au moins le tiers de ses rencontres, les résultats intervenus lors des rencontres jouées ne sont pas pris en compte pour le classement des autres équipes.

7.6. Une équipe forfait volontaire (WOv) 3 fois ou plus au cours de la saison, est disqualifiée et ne peut être réinscrite la saison suivante.

8. Obligations des équipes participantes :

Les équipes participant au championnat départemental sont tenues à un certain nombre d'obligations en ce qui concerne l'organisation des journées :

- Dans le cas d'une rencontre unique, trois terrains doivent pouvoir être disponibles pour la tenue de la rencontre du jour.
- Offrir une collation aux joueurs.
- Prendre une ou plusieurs photos de son équipe a minima en début de saison, puis en fin de saison, et les communiquer au responsable Interclubs.
- Le capitaine de l'équipe qui reçoit a pour devoir de rentrer les résultats sur Icbad dans un délai maximum de 48 heures. Le capitaine adverse a pour devoir de valider les résultats rentrés dans ce même délai.

9. Volants

Les volants sont à la charge à part égale des équipes engagées pour chaque rencontre. L'utilisation de volants plumes est obligatoire sur toutes les divisions. Leur légitimité est la même que celle dans le règlement FFBAD, ils doivent être classés au minimum en catégorie standard (voir le site fédéral ci-dessous) :

<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/equipements/classements-federaux/classement-federal-volants-plumes-de-badminton>

10. Litige et discipline :

10.1. La compétition se déroule dans le respect des règlements fédéraux, en particulier les règles du jeu, le règlement général des compétitions et les règles sur la tenue vestimentaire.

10.2. La CIDA du championnat statue en première instance sur tous les problèmes de litiges pouvant intervenir dans le cadre du championnat interclubs (notamment les problèmes de forfait volontaire, journée, horaire, etc...). Elle est compétente pour tout sujet se rapportant strictement au déroulement du championnat interclubs départemental. Elle instruit les dossiers et décide des sanctions éventuelles dans le respect du règlement interclubs Codep84.

10.3. Les capitaines ou président des clubs concernés peuvent porter réclamation dans les sept jours suivant la notification de décision de la CIAD selon la procédure décrite dans le règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFBaD.

10.4. En ce qui concerne les problèmes de comportement / discipline éventuellement rencontrés durant le championnat interclubs départemental, c'est la Commission de discipline de la Ligue qui est compétente pour statuer. Elle instruit les dossiers et décide des sanctions éventuelles dans le respect des règlements disciplinaires (régional et national).

10.5. Toutes contestations ou litiges non prévus par le présent règlement sont traités par la CIDA.

11. Prévisions saison 2026 – 2027 :

11.1. Il n'est pas prévu d'évolution [sur la structure générale des interclubs](#).

11.2. [Une consultation sur le format des rencontres pour les plus petites divisions sera effectuée.](#)